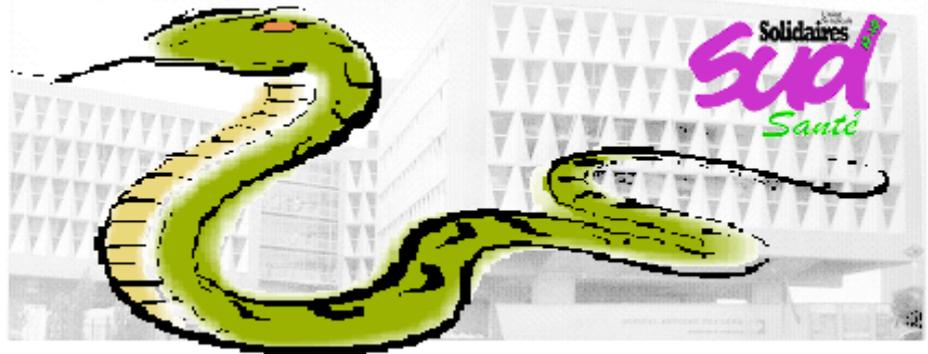


Langue  
de  
Vipère



MARS 2017

**Grèves, manifestations, rébellions...  
Santé, Justice, Education Nationale, services publics...**

Les français découvrent les truanderies des politiques (Fillon, Le Pen, Cahuzac, Balkany...)

Le mécontentement s'étend dans toute la population. Les mensonges, les détournements, les emplois fictifs alors que les salariés triment pour des salaires de misère, que les chômeurs se font traiter d'assistés... Ils doivent surement rêver d'un emploi d'assistant parlementaire surtout à 7000€/mois !

Que dire aussi de la Justice qui condamne en deux temps trois mouvements, celui qui vole un paquet de nouille à 3 mois fermes, ou en deux jours celui-ci qui gifle l'ancien premier ministre Valls... Par contre, les affaires des fortunés ou des politiques s'enlissent sur des années, finissent souvent par des non-lieux. Les peines sont très souvent aménagées...

Démonstration de justice à 2 vitesses !

**Quand on vous dit que c'est une justice de Classe !**

Et notre gouvernement est surpris de voir des émeutes suite à l'affaire d'Aulnay sous Bois (Théo). La police contrôle des jeunes dans les cités en permanence, elle n'est plus que répression...

**Oui, la période est propice à la révolte...**

Entendre à la télé d'un syndicaliste (sic) de SGP-FO que « Bamboula c'est acceptable » est intolérable. Fort heureusement cela ne représente pas toute la Police mais il est grand temps de faire le ménage. Ces comportements doivent être sanctionnés pour ce qu'ils sont ! Stop à l'impunité !

Depuis 2016, de nombreux services de santé publics/privés ont déclenché des grèves dénonçant les conditions de travail, salaires, fermetures de services, manque de personnels, maltraitance, burn out, suicides, risques psycho-sociaux,...

L'hôpital va mal. Mardi 7 mars, jour de la manifestation Nationale Fonction Publique, une de nos col-

lègues de Cochin s'est suicidée sur son lieu de travail. Ne plus être entendu est Inacceptable !

La seule réponse de Touraine, c'est la création d'un numéro vert (0805232336) ...

**Ouf, nous voilà sauvés ! Quel mépris !**

Que dire sur la période hivernale d'une ministre de la santé qui découvre que la grippe et la gastro débarquent en décembre janvier comme chaque année... **Y a comme un problème !**

Le ministère s'offusque de l'emballage médiatique avec Sabrina Ali Benali qui dénonce nos conditions de travail, interne à l'APHP n'en déplaise à M. Hirsch (et oui, elle est bien interne à l'APHP!).

En fin d'année dernière, rien que dans le secteur de la santé plus de 75 mouvements sociaux étaient en cours. Où étaient les médias ? Que fait la ministre ?

**Les urgences de Béclère étaient en mouvement et après 72 jours de grève ont décidé de suspendre le mouvement !**

Suite page 2...

**SOMMAIRE :**

- *Grèves, manifestations, rébellions... Santé, Justice, Education Nationale, Services Publics...*
- *Brèves de l'Hosto :*
  - *Etat d'Urgences*
  - *Vide technique du self (Bon appétit)*
  - *Parking visiteurs...*
  - *A vos risques et périls !*
- *La Médaille / AGOSPAP / Prêts*
- *« L'organisation » du Temps du Travail (OTT)*
- *11 octobre 1972 le Procès de Bobigny (fait historique)*

*« Il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que le droit des femmes soit remis en question . Nos droit ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » S. De Beauvoir*

**«Le fascisme, c'est le mépris. Inversement, toute forme de mépris, si elle intervient en politique, prépare ou instaure le fascisme »»**

Albert Camus 1913-1960  
L'Homme Révolté 1951

**Nous vivons dans un monde où ceux qui gagnent 100000€ par mois persuadent ceux qui en gagnent 1600 que tout va mal à cause de ceux qui vivent avec 500€... Et ça marche !!!**



## BREVES DE L'HOSTO...

### Béclère : en ETAT d'URGENCES ...

Les urgences médico-chirurgicales ont suspendu leur mouvement après 72 jours de mobilisation suite aux engagements écrits du 25/01/17 de la directrice du GH.

→ Effectifs :

« Nous avons confirmé au service ses nouvelles cibles, et la possibilité de recruter à hauteur de 8 postes (5 IDE et 3 AS) correspondant à l'écart entre les effectifs rémunérés à fin février et les effectifs requis pour l'organisation que nous avons validé. Je fais rapidement le point avec le DSSI et l'encadrement sur les candidatures reçues qui semblent être en deçà de ce que nous escomptions, et vous tiens informé. Nous relançons en parallèle les publications », mail du 13/03/17, de M. Domain (DRH).

→ Gestion de l'aval/ de la psychiatrie :

« Concernant l'aval, le Pr. Benhamou a été sollicité pour conduire cette réflexion en lien avec les services concernés ».

Mr Domain doit rencontrer le 15/03 son homologue de PGV avec qui une convention a été signée en 2009, afin de remédier à la vacance des postes IDE psy.

→ Sur les plannings, un travail est en cours avec l'encadrement afin d'établir des plannings qui respectent les obligations réglementaires en termes de durée de travail.

→ Sécurité/ Equipements : meilleure sécurisation des accès au service, installation d'un digicode pour la nuit, 6 brancards « pédiatriques » récupérés de Bicêtre, reprise de la maintenance en interne.

Par contre, que dalle sur la problématique du brancardage de nuit, les remplacements congés mater (pourtant réglementaires), les locaux notamment du secteur psy...

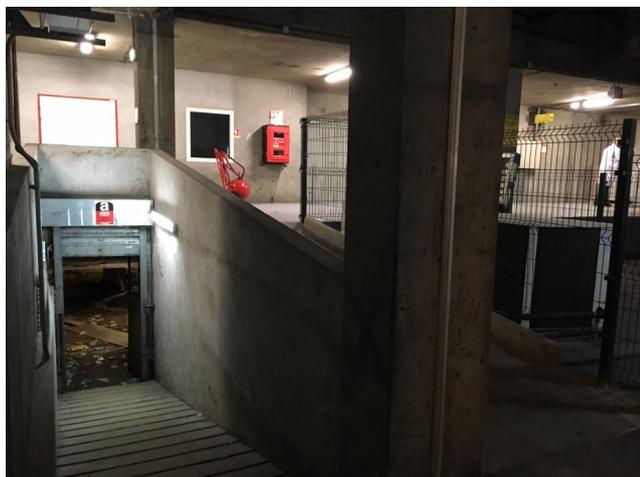
**L'équipe SUD reste vigilante quant aux engagements de la direction, et toujours prête...**

### Vide technique du self... Bon appétit !

Alors que nous sommes toujours dans l'attente de l'autorisation de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations, ex-service de l'Hygiène) pour la réouverture complète du self, nous avons constaté près des quais de cuisine que le vide technique était jonché d'immondices propices à la prolifération des rats et des chats.

Il nous paraît inadmissible de trouver de tels espaces aussi dégueulasses au sein d'un hôpital !

**Tous concernés ! - L'hygiène b.rd.!**



## Parking Visiteurs... A vos risques et périls !

Après observation des mouvements entre le parking visiteurs et l'accès à l'hôpital : Alerte Danger ! Entre les véhicules des pompiers, ambulances, personnels ; ceux qui quittent l'hôpital et les véhicules des visiteurs arrivant, qui parfois aussi tentent de ressortir par l'entrée... On ne s'y retrouve plus, c'est un vrai capharnaüm !

Les risques sont majeurs pour les piétons qui traversent pour la vérification de leurs sacs !

Domage qu'un accès intermédiaire n'est pas été maintenu comme initialement avec un agent positionné plus près de l'entrée de l'hôpital ! Si 4 agents étaient disponibles le jour de notre visite, il était aisé d'en détacher un ! La garantie de sécurité sur notre site a donc ses limites !

De plus, les véhicules qui accèdent au parking ne sont pas contrôlés paradoxalement.

Pour preuve une Peugeot (remplie de bidons, batterie et autres joyeuseté), voiture tampon y est garée depuis un certain temps au vu de la végétation qui y prolifère.

**Force est de constater que la vigilance n'est pas à son maximum au niveau de la sécurité !**



## La Médaille :

Le 15 décembre 2016, l'Assemblée Générale de l'AGOSPAP (et non la CFDT !) a voté la création d'une prestation médaille.

Cette nouvelle prestation sera opérationnelle à compter de mi-mars 2017.

Dans le cadre du droit d'option prévu par l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2016, elle sera ouverte aux agents et ouvrants Droit à l'AGOSPAP.

La prestation médaille prendra la forme d'un versement en numéraire exclusivement sur compte bancaire, d'un montant de :

→ 20 ans : Médaille d'argent - 100€.

→ 30 ans : Médaille vermeil - 150€.

→ 35 ans : Médaille d'or - 200€.

Le formulaire de demande est à retirer au secrétariat du DHR de l'hôpital.

## Bon à savoir :

### 1) Les prestations AGOSPAP :

- Aide à l'installation des personnels.
- Aide familiale.
- Aides exceptionnelles APHP.
- Allocation annuelle enfant handicapé.
- Allocation aux veufs(ves) d'agents décédés en activité.
- Allocation départ à la retraite.
- Allocation mensuelle enfant handicapé.
- Allocation naissance du 3<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> enfant.
- Allocation versée aux agents réformés.
- Arbre de Noël.
- CESU AP-HP.
- Consultation en Economie Sociale et Familiale AP-HP.
- Consultations juridiques APHP.
- Prestation séjour d'enfant.

### 2) et les prêts (en partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires) :

- Prêt dépannage
- Prêt caution locative
- Prêt jeunes 18-35 ans
- Prêt installation
- Prêt « regroupement de crédits ».

Pour plus d'informations, vous renseigner auprès de l'assistante sociale du personnel (4270), mais aussi sur le site de l'AGOSPAP :

**[www.agospap.fr](http://www.agospap.fr)**

## « L'ORGANISATION » DU TEMPS DE TRAVAIL (OTT)

Les conclusions des 2 expertises CHSCT ont conduit la DG à proposer plusieurs mesures sur lesquelles elle s'engage.

- **Note D2016-1436** :

1/ Un nécessaire appui à l'élaboration des plannings (formation).

2/ Des engagements sur la stabilité des plannings arrêtés à 3 mois avec objectif par semestre et une attention particulière sur les services passés à l'équipe de journée dont le principe de roulement devra être discuté en amont dans le service + un bilan d'étape après 2 mois.

**« Pour favoriser la stabilité des plannings dans ses services de soins, l'AP-HP s'engage sur le caractère systématique des remplacements des congés mater et des congés longues maladies, sauf situation particulière devant être motivée, pouvant justifier le non remplacement. Ce principe sera d'abord appliqué en priorité aux services identifiés comme prioritaires sur la base de critères objectifs ».**

*Allo... vous avez dit Règl... Règlem... Règlementation. Cet étrange mot... à « sens unique » !*

3/ Le respect des temps et la meilleure prise en compte des dépassements.

4/ La lutte contre l'absentéisme.

5/ Accompagner le passage de l'équipe de jour ou « grande équipe ».

6/ L'équité au travail.

7/ La concordance des temps médicaux et paramédicaux.

8/ Le renforcement de la médecine du travail.

9/ L'attention aux effectifs en consolidant le personnel permanent au service du malade.

10/ Plus grande participation des agents et meilleure association des agents aux changements et à la vie de leur service.

11/ Les transmissions.

12/ L'évolution de gestime.

13/ Le télétravail pour les cadres.

*De nouveau, entre les grandes théories pondues par nos technocrottes et la pratique au quotidien des professionnels hospitaliers toute catégorie confondue... des boulevards existent !*

## LE 11 OCTOBRE 1972 : LE PROCES DE BOBIGNY

Le 11 octobre 1972, Marie-Claire Chevalier, 17 an, jugée pour avortement, est relaxée.

Enceinte après s'être faite violée par un garçon de son lycée, Marie-Claire refuse de garder l'enfant.

Sa mère Michel Chevalier modeste employée de la RATP qui élève seule ses 3 filles, trouve une femme non formée à la médecine, qui accepte de pratiquer l'avortement alors illégal en France. Mais le violeur inquiet par la police pour une affaire de vol de voiture, dénonce l'avortement de la jeune fille. Les policiers inculpent rapidement Marie-Claire, sa mère et 3 de ses collègues qui l'ont aidée. L'affaire devient politique.

Gisèle Halimi, avocate franco-tunisienne engagée dans la cause des femmes, accepte d'assurer leur défense. Et, en accord avec Simone de Beauvoir qui préside l'association féministe « Choisir », elle décide de mener un procès politique de l'avortement.

Déjà l'année précédente (avril 1971) est paru le manifeste des 343 Françaises qui eurent le courage de dire « *Je me suis fait avorter* » et de braver les poursuites pénales pouvant aller à l'époque jusqu'à l'emprisonnement. Elles sont déterminées à lutter en faveur de l'interruption volontaire de grossesse et la contraception gratuite.

La défense attaque l'injustice de la loi de 1920, et dénonce le fait que les Françaises qui le peuvent partent en Suisses ou en Grande-Bretagne pour avorter, tandis que les plus pauvres doivent le faire dans la clandestinité

et des conditions sanitaires souvent déplorables. Et devant le juge d'instruction, Michèle C. proteste :

*« Mais, Monsieur le juge, je ne suis pas coupable ! C'est votre loi qui est coupable ! ».*

Le procès a lieu devant et à l'intérieur du tribunal de Bobigny. Marie-Claire est mineure donc l'audience se tient à huis clos. Et alors que la foule amassée dehors clame « *l'Angleterre pour les riches, la prison pour les pauvres !* » le tribunal relaxe Marie-Claire. **Pour la première fois, une jeune fille ayant pratiqué l'avortement, n'est pas condamnée.**

Et le 8 novembre, les quatre inculpées restantes sont relaxées ou condamnées à des peines minimales et non appliquées, démontrant définitivement que la loi interdisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) n'est plus applicable et surtout dépassée. La pratique de l'IVG sera légalisée en le 17 janvier 1975 en France par les lois Veil et remboursée par la sécurité sociale seulement en 1983 ! Aujourd'hui, ce droit reste encore très fragile !